

No. 8
JUILLET
2024

LES BRÈVES DE L'UF



Union Fédérale

des Associations françaises d'Anciens
Combattants, Victimes de Guerre et des
Jeunesses de l'Union Fédérale

1 rue de Brissac 75004 PARIS • Tél : 01 44 54 22 70 • Mail : contact@union-federale.com

www.union-federale.com

- Servir, sans se servir, ni s'asservir -

Actualités

Hommage national à Fréjus aux morts pour la France dans
les guerres d'Indochine





Le 11 juin, Fréjus a accueilli la **Cérémonie nationale d'Hommage aux morts pour la France durant les guerres d'Indochine** (1946-1954), marquant également les 70 ans de la fin de la guerre et de la bataille de Diên Biên Phu. Patricia Mirallès, secrétaire d'État chargée des **Anciens combattants et de la Mémoire**, a présidé l'événement au Monument National des Guerres d'Indochine, accompagnée de nombreux élus dont Martine Pétrus et le préfet.

Cette cérémonie émouvante, rassemblant diverses générations, a vu la participation des **anciens combattants**, des **associations patriotiques**, des **élèves des lycées de Fréjus** et du **21^e Rima**. Les lycéens ont lu des lettres de jeunes soldats français en Indochine et rendu hommage à Geneviève de Galard, "l'ange des blessés", récemment décédée.

La cérémonie s'est achevée au **Mur du Souvenir**, devant les **35 000 noms** des soldats morts pour la France, en un moment de recueillement pour **honorer** et transmettre la **mémoire** de ceux qui ont sacrifié leur vie pour les valeurs de la France.

Vie de l'UF

Résultats des votes qui se sont déroulés à Avignon lors du Congrès, les 25, 26 et 27 avril 2024



Nouveau conseil d'administration

Élection des membres du Conseil d'administration*

Ont été élus :

- Gérard ANES
- Ignace DI FILIPPO
- Michel BLATY
- Marc DEL GAÏA
- Gisèle GROZS
- Denis LE BERRE
- Lionel MONTORO

*retrouvez le détail dans la revue 207

Démission :

- Monsieur Pierre AMESTOY est démissionnaire du poste d'administrateur.

Élection du bureau

Président national :

- Dominique LÉPINE est élu à la majorité

Secrétaire général :

- Jean-Jacques d'AMBRA est élu Secrétaire général à l'unanimité.

Trésorier général :

- Gérard ANÈS est élu trésorier général à l'unanimité

Vice-président délégué :

- Gérard RUFFIER-MONET est élu vice-président délégué à la majorité

Vice-président :

- Raymond DAUDET est élu vice-président à la majorité.

Secrétaire adjoint :

- Ignace DI FILIPPO est élu secrétaire adjoint à la majorité.

Trésorier adjoint :

- Gilles SURIREY est élu trésorier adjoint à la majorité.

Élection des membres de la commission de contrôle 2024/2025

Ont été élus :

- Mesdames, Jacqueline PIGEAUD, Emma CATHALIFAUD et Odile ELSER sont élues à la commission de contrôle.



Les bureaux du siège national de l'Union fédérale, 1 rue de Brissac à Paris, seront fermés du **26 juillet au 18 août 2024 inclus**.

En cas d'extrême urgence durant ces journées, contacter le **06 08 11 51 25** ou le **06 95 67 75 87**

Quelques brèves !

Médaille commémorative des opérations du Moyen-Orient



Arrêté du 21 février 2024 portant ouverture de l'attribution de la médaille commémorative française avec l'agrafe « Moyen-Orient »

Le ministre des armées, Vu le code de la défense ; Vu le décret no 95-1098 du 9 octobre 1995 modifié portant création d'une médaille commémorative française, notamment son article 3, Arrête :

Art. 1er. – Il est créé une agrafe en métal de couleur bronze portant l'inscription « Moyen-Orient » sur la médaille commémorative française.

Art. 2. – Peuvent prétendre à l'attribution de la médaille commémorative française avec l'agrafe « Moyen-Orient » les personnels militaires ou les personnels civils relevant du ministère des armées justifiant d'avoir effectivement participé, durant une durée minimale de séjour de quinze jours, à l'opération « Al Saqr », menée sur le territoire des Emirats arabes unis, à compter du 4 février 2022 et jusqu'au 30 juin 2022.

Art. 3. – Reçoivent délégation de pouvoirs du ministre de la défense, pour attribuer la médaille commémorative française avec l'agrafe « Moyen-Orient », dans les conditions fixées par l'article 2 du présent arrêté, les commandants de formation ou assimilés, ou les autorités dont ils relèvent.

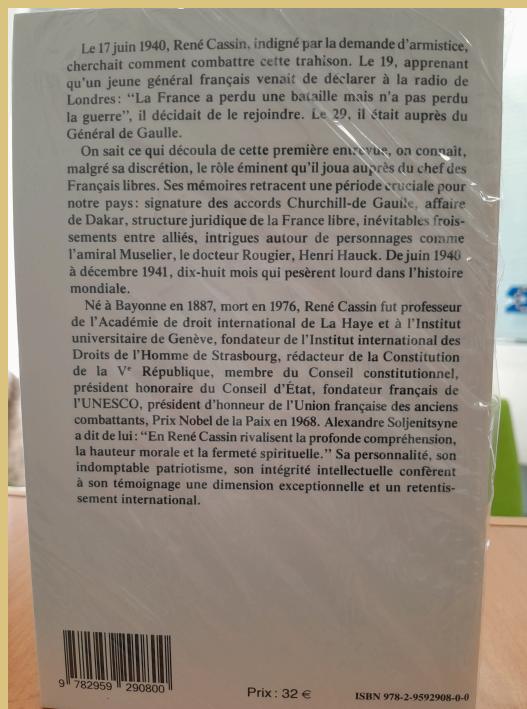
Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française. Fait le 21 février 2024.

Sébastien LECORNU

[+ d'actualités](#)

Nouveauté !

La réédition de "**Les hommes partis de rien**" de **René CASSIN** est disponible sur notre boutique !



[Commander](#)



Nouveau service : À votre écoute

Une ligne téléphonique via un numéro vert pour accompagner et apporter des réponses adaptées aux ressortissants de l'ONACVG qui accomplissent des démarches en matière de reconnaissance et de réparation, de pensions, de droits accessoires, de mentions, d'indemnisations, de voyages sur les tombes, ou ceux ayant des questions liées aux monuments aux morts.

[En savoir plus](#)

Vous pouvez vous abonner directement à la newsletter en passant par le site Internet de l'union

fédérale :
www.union-federale.com

L'ABONNEMENT EST GRATUIT !

Union Fédérale
1 rue de Brissac
75004 Paris



contact@union-federale.com

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Union fédérale.

[Se désinscrire](#)



© 2024 Union fédérale